DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Elections Législatives du 23 Novembre 1958

5e Circonscription (FOUGÈRES)

Electeurs, Electrices,

Les délégués de l'Ille-et-Vilaine au congrès de Vitré, le 29 octobre 1958, m'ont désigné comme candidat aux élections législatives du 23 novembre 1958 pour l'arrondissement de Fougères.

Cette candidature que j'ai acceptée par devoir et non par ambition, me crée une lourde charge qui m'engage à suivre les directives de notre mouvement.

Commerçant en quincaillerie en gros, à Dol-de-Bretagne, depuis près de quarante années, dont une vingtaine consacrées personnellement à la prospection de mon établissement dans tout votre arrondissement, m'ont permis de connaître les difficultés des petites et moyennes entreprises avant 1939 et les charges écrasantes et toujours croissantes qui leur sont octroyées depuis la dernière guerre. Cette situation est due à la mauvaise gestion de nos dirigeants que nous avons subie et dont nos représentants ne se sont jamais souciés.

Les faillis de la IVe République reparaissent sans pudeur aux prochaines élections alors qu'ils devraient rester dans l'ombre pour faire oublier les fautes qu'ils ont commises. L'honneur et l'amour-propre ne sont plus de ce siècle et seul l'intérêt personnel est en jeu.

Electeurs, Electrices, vous avez voté au référendum pour que cela change. C'est bien. Votre conscience vous oblige à voter contre ces gens du système de la IVe et les reporter sur des hommes nouveaux.

Dans toutes les communes de l'arrondissement, bien des commerçants et artisans m'ont accordé leur confiance commerciale depuis de nombreuses années et sont persuadés que ma candidature est présentée pour défendre leurs intérêts tout en défendant les miens, sans aucune politique.

MON PROGRAMME :

1° — *Pour l'organisation de la profession.*
2° — *Pour l'égalité et la simplification de la fiscalité.*
3° — *Pour le soutien et l'expansion économique de l'agriculture qui est une garantie pour le commerce l'artisanat.*
4° — *Pour l'expansion du tourisme en réduisant les lourdes charges de l'hôtellerie.*
5° — *Pour la révision des droits de succession.*
6° — *Pour le rajustement des salaires dans les administrations de l'Etat.*
7° — *Pour la liberté de l'enseignement.*
8° — *Pour des pouvoirs exécutifs élargis aux Chambres de Commerce et aux Chambre de Métiers qui représentent les élites de la vie économique.*
9° — *Pour la nationalisation des trusts étrangers implantés en France.*
10° — *Contre la nationalisation des entreprises de l'Etat qui sont déficitaires.*
11° — *Contre les fonctionnaires inutiles.*
12° — *Contre le favoritisme accordé par les parlementaires dans les administrations et la vie civile.*
13° — *Contre le collectivisme et le dirigisme patronnés par des soi-disants nationaux.*

Si vous voulez que cela change, vous devez voter pour des hommes nouveaux qui certainement ne feront pas plus mal que les coupables du système.

Ernest BOUGE

Membre correspondant de la Chambre de Commerce de Saint-Malo

CANDIDAT DE DÉFENSE DES LIBERTÉS

présenté par Pierre POUJADE

Vu : Le Candidat.

Imp. E. RAYNARD, La Guerche. Tél. 120